RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - [redacted] - 7701 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 11/09/2024 - 9569 - 2022 B 02134 - 915 013 775 - 4 CR [redacted]

**4 CR MEAUX**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 24 avenue Hergé 77700 CHESSY**
**915 013 775 RCS MEAUX**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit Juin,
A seize heures,

La société 4C RESTAURATION, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 24 avenue Hergé 77700 CHESSY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 829 054 923 RCS MEAUX,

Associée Unique de la société 4 CR MEAUX,

En présence de Monsieur Pierre-Yves CARADEC, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## PREMIERE DÉCISION

la société 4C RESTAURATION, Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Présidente et constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les capitaux propres qui s'élèvent à -86 916,12 euros pour un capital de 1 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'Associée Unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société 4C RESTAURATION

[redacted]